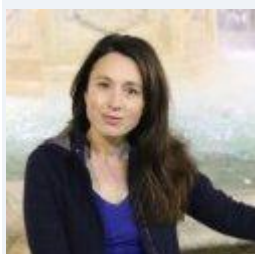


LE CARDINAL BRANDMÜLLER PRÉVIENT LES CATHOLIQUES DE NE PAS TENIR COMPTE DE LA "MAJORITÉ", MAIS DE LA "MINORITÉ QUI VIT VRAIMENT LA FOI" !



Par : Diane Montagna

SOURCE : Life Site News

ROME, le 7 avril 2018 (Life Site News)

L'histoire de l'Église nous apprend que « la vérité ne se trouve pas nécessairement avec la majorité » mais plutôt dans la « minorité qui a vraiment vécu et témoigné de la Foi » a déclaré aujourd'hui à Rome le Cardinal Walter Brandmüller, l'un des quatre Cardinaux des « dubia ».

S'exprimant lors du colloque « « Église Catholique : où vas-tu ? » le Cardinal Brandmüller a déclaré « quand les Catholiques en masse considère légitime de se remarier après un divorce ou de recourir à la contraception... ce n'est pas un témoignage de masse de la Foi, mais un départ massif de celle-ci ».

Dans sa réflexion, Brandmüller, le Président Émérite du Comité Pontifical pour les Sciences Historiques, l'essai de 1859 du Bienheureux John Henry Newman Sur la consultation des fidèles en matière de Doctrine a souligné le rôle des laïcs en matière de Doctrine et a cherché à distinguer ce qui est un vrai *sensus fidei* (le sens de la Foi) des croyants et ce qui ne l'est pas.

« Dans l'histoire du Peuple de Dieu, ce n'est souvent pas la majorité mais plutôt une minorité qui a vraiment vécu et témoigné de la Foi » a-t-il dit. « L'expérience de l'Église montre que parfois la vérité de la Foi n'a pas été conservée par les efforts des théologiens ou par l'enseignement de la majorité des Évêques, mais dans le cœur des croyants ».

Le *sensus fidei fidelium*, poursuit Brandmüller, s'exprime par des initiatives beaucoup plus authentiques comme la manifestation de masse « Manif pour tous » en France, par le million de fidèles qui a pétitionné le Pape François pour clarifier la confusion qui a surgi après la publication d'*Amoris Laetitia*,

par la Marche pour la Vie aux États-Unis, et la chaîne humaine du Rosaire en Pologne et ailleurs dans le monde.

« Il est temps que le Magistère accorde l'attention voulue à ce témoignage de Foi » a-t-il déclaré.

« Sur la consultation des fidèles en matière de Doctrine »

Document historique du Cardinal John Henry Newman

Les commentaires du Cardinal Walter Brandmüller

Le 7 avril 2018 – Rome



Sur la consultation des fidèles en matière de Doctrine. C'est le titre de l'essai célèbre écrit par le Bienheureux John Henry Newman en 1859 que je commenterai aujourd'hui. Je considérerai quel espace et quel poids devraient être donnés à la voix des fidèles en matière de Doctrine. Et je poserai cette question au milieu de la crise de la Foi qui secoue aujourd'hui l'Église dans ses profondeurs.

En parlant des laïcs, certains pourraient supposer que nous avons l'intention d'opposer les experts aux « laïcs », ces derniers étant moins « affligés » par un consentement éclairé et faisant plus facilement entendre leur voix même dans les questions les plus complexes. Pensez simplement au problème du changement climatique. Mais ce n'est pas ce dont nous traitons ici et maintenant.

Dans le présent contexte, le « laïque » ne désigne pas un non-expert en théologie, mais plutôt un Chrétien baptisé et confirmé qui n'a pas reçu le Sacrement de l'Ordre. J'examinerai donc le rôle que les laïcs ont dans l'interprétation, l'explication, la proclamation et la formulation de la Doctrine de la Foi ; et, enfin, je poserai cette question dans le contexte de la situation actuelle. La Commission Théologique Internationale, alors dirigée par le Cardinal Müller, a également publié en 2014 un document important à ce sujet, qui sera pris en considération.

D'abord, cependant, jetons un coup d'œil à l'histoire. Il existe, en effet, de nombreux témoignages du rôle important du témoignage de la Foi par les laïcs. Le Cardinal Newman jette un regard sur la Crise Arienne du IV^e siècle. Dans cette situation, qui traitait de la nature égale de la Divinité de Jésus avec le Père, et dont les enjeux relevaient de l'appartenance ou non à l'Église, les Évêques échouèrent en abondance. « Ils ont parlé différemment, l'un contre l'autre ; il n'y a eu rien, après Nicée, de témoignage ferme, invariable, cohérent, pendant près de soixante ans ».

Tandis que l'épiscopat était ébranlé et divisé, « en ce jour même, la Tradition Divine confiée à l'Église infaillible était proclamée et maintenue bien plus par les fidèles que par l'épiscopat ». Newman déclare :

« En ce temps d'immense confusion, le Dogme Divin de la Divinité de notre Seigneur a été proclamé, renforcé, maintenu et (humainement parlant) préservé bien plus par l'Ecclesia docta que par l'Ecclesia docens ; que le corps de l'épiscopat était infidèle à sa mission tandis que le corps des laïcs était fidèle à son Baptême.

Passons sur les témoignages analogues du Moyen Âge et du début de l'Ère Moderne, où la préférence est donnée au témoignage de la Foi de toute l'Église, sans distinction entre les titres des détenteurs du Magistère et ceux des fidèles. Là, on y trouve la infallibilitas en credendo parlée, à savoir l'infaillibilité passive de l'Église, qui ne peut, dans sa totalité, tomber dans l'hérésie.

Le sensus fidei des croyants, cependant, n'agit pas seulement lorsqu'il s'agit de rejeter l'erreur mais aussi de témoigner de la vérité.

Des exemples très significatifs de l'importance que plusieurs Papes ont attribués au témoignage de Foi des laïcs peuvent être trouvés au cours des deux derniers siècles ; plus précisément, dans le contexte des Dogmes Mariaux de 1854 et 1950 [Immaculée Conception et Assomption].

Dans les deux cas, avant d'être définis, tous les Évêques étaient invités à vérifier et à rapporter où ils se positionnaient, avec le clergé et les fidèles, à l'égard de cette intention. De cette manière, Pie IX et Pie XII ont tous deux constaté la conviction de la Foi dans l'Église concernant les deux vérités Mariales. L'approbation des deux Dogmes était générale avec quelques rares exceptions. « Securus iudicat orbis terrarum ». Augustin avait déjà opposé cette conviction aux hérésies de son temps. Il est clair que Pie IX et Pie XII étaient tous deux conscients du poids que le témoignage des fidèles a aussi par rapport au maître suprême de la Foi, y faisant expressément référence dans leurs Bulles respectives définissant les Dogmes.

I

C'est donc le sensus, le consensus fidei, en vertu duquel le témoignage des fidèles a son propre poids dans la préservation, l'approfondissement et l'annonce de la vérité de la Foi révélée.

Quand le Cardinal Newman dit qu'il s'agit, de la part du Magistère, de consulter les fidèles, on pourrait avoir l'impression qu'il veut une sorte de scrutin, voire un plébiscite. Bien sûr, c'est impossible. L'Église n'est pas une société démocratiquement constituée, mais le Corpus Mysticum du Christ ressuscité et glorifié, avec qui et en qui les fidèles sont unis comme membres d'un corps, formant en quelque sorte un organisme surnaturel. Il est donc clair que des lois différentes de celles sociologiques et politiques s'appliquent ; ce qui émerge ici est la réalité de la Grâce.

Comme l'enseigne la Foi, par le Sacrement du Baptême, une personne est imprégnée de la Grâce sanctifiante, qui est une réalité ontologique surnaturelle qui rend l'homme saint, juste et agréable à Dieu. Par la Grâce sanctifiante - on pourrait aussi dire la Grâce justifiante - les trois vertus théologiques de la Foi, de l'Espérance et de la Charité sont également infusées. La Foi, l'Espérance et la Charité sont un habitus, une prédisposition de l'âme qui rend cette dernière capable d'agir, de se comporter en conséquence.

Un des moyens par lesquels la vertu théologique de la Foi devient efficace est, entre autres, le sensus fidei des fidèles. Cette efficacité peut, positivement, permettre une vision plus profonde de la vérité révélée, une compréhension plus claire et une profession plus forte. Négativement, cependant, le sensus fidei agit comme une sorte de système immunitaire spirituel, qui permet instinctivement aux fidèles de reconnaître et de rejeter toute erreur. Laissant de côté la Promesse Divine, l'infaillibilité

passive de l'Église, c'est-à-dire la certitude que l'Église dans son ensemble ne peut jamais tomber dans l'hérésie, repose donc aussi sur ce *sensus fidei*.

En fait, dans le numéro 12 de la Constitution *Lumen gentium*, le Concile Vatican II enseigne : « La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. 1 Jean 2, 20,27), ne peut se tromper dans la Foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de Foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, « des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs », elle apporte aux vérités concernant la Foi et les mœurs un consentement universel. Grâce en effet à ce sens de la Foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité. [...] Avec la Parole de Dieu, elle s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes, il y pénètre plus profondément par un jugement droit et la met plus parfaitement en œuvre dans sa vie ».

Par conséquent, le consensus des fidèles et sa manifestation même ont une importance significative.

II

Maintenant, sans aucun doute dans l'histoire de l'Église, il y a eu des cas de ce genre. Tel fut le cas, par exemple, du mouvement dit Patarie en Italie du Nord qui, à l'approche des tentatives de réforme Romaine, se dressa avec force contre l'investiture des laïcs, la simonie et le concubinage sacerdotal dans la seconde moitié du XIIe siècle. Puis, il y a eu les masses de fidèles qui, en 1300, se rendirent aux tombeaux des Apôtres, conduisant le Pape Boniface VIII à établir l'Année Sainte et à articuler la Doctrine sur les indulgences avec la Bulle *Antiquorum habet fida relatio*. Il ne faut pas oublier l'importance de l'ultramontanisme du XIXe siècle pour les dogmes du Concile Vatican II.

Mais l'histoire nous enseigne aussi que la vérité n'est pas nécessairement trouvée chez la majorité ou auprès du grand nombre. En effet, que fallait-il dire quand, par exemple, le Nonce Apostolique Girolamo Aleandro rapporta au Reichstag de Worms de 1521 que les neuf dixièmes des Allemands avaient crié « Luther » et « à bas la Curie Romaine » ? Que devrait-on dire aujourd'hui quand nos communautés paroissiales applaudissent bruyamment un prêtre qui a annoncé son mariage imminent lors de son homélie ? Que s'est-il passé lorsque le Katholikentag Allemand de 1968 a réagi par des protestations excessives, voire par la haine, à l'encyclique *Humanae vitae* ?

Vraiment, dans de tels cas, il y avait - et il y a - le *sensus fidei*, le *consensus fidelium* était à l'œuvre, nourri par la vertu théologique ? Il semble clair, dans ces cas comme dans d'autres, que le *consensus fidei fidelium* ne peut être comparé à la volonté générale de Jean-Jacques Rousseau.

Par conséquent, quand les Catholiques considèrent en masse qu'il est légitime de se remarier après le divorce, d'utiliser la contraception ou d'autres choses semblables, ce n'est pas un témoignage de masse de la Foi, mais un départ massif. Le *sensus fidei* n'est pas une entité qui peut être déterminée démocratiquement, à travers des sondages d'opinion. La seule question est de savoir comment le témoignage de masse diffère de l'aliénation de masse.

Saint Jean-Paul II avait donc déjà insisté sur la nécessité de distinguer soigneusement « l'opinion publique » et le *sensus fidei fidelium*.

À cet égard, la Commission Théologique Internationale dit aussi avec beaucoup de clarté : « Il est clair que l'on ne saurait identifier purement et simplement le *sensus fidei* à l'opinion publique ou majoritaire. Ce ne sont en aucune façon les mêmes choses ». (Le *sensus fidei* dans la vie de l'Église, n° 118). Ceci s'applique également à l'opinion publique ou majoritaire au sein de l'Église. « Dans l'histoire du Peuple de Dieu, ce fut souvent non pas la majorité, mais bien plutôt une minorité qui a vraiment vécu la Foi et

qui lui a rendu témoignage. [...] Il est donc particulièrement important de discerner et d'écouter les voix des « petits qui croient » (Mc 9,42). (Mc 9, 42) » (ibid. n. 119).

Ce qui suit [dans le texte] est extraordinaire : « L'expérience de l'Église montre que parfois la vérité de la Foi a été conservée non pas par les efforts des théologiens ni par l'enseignement de la majorité des Évêques, mais dans les cœurs des croyants. » (ibid.. n. 119).

Un exemple particulier de ceci est donné par la confusion Arienne entourant le Concile de Nicée déjà mentionnée par Newman, où même les Synodes des Évêques soutenaient l'hérésie ou la propageaient. La même chose pourrait être observée quand on pense aux opinions soutenues aujourd'hui par les Conseils diocésains, pastoraux et autres établis dans la période post-conciliaire. C'est peut-être un peu loin de la réalité lorsque le document « Sensus fidei » mentionné plus haut les définit en général comme des « instruments institutionnels » pour évaluer le sensus fidelium (ibid., n° 125).

En effet, comme le montre déjà l'exemple des Synodes post-Nicée, ils peuvent tomber dans l'erreur. Le discernement devient donc encore plus essentiel. Ce besoin est mis en évidence par le document « Le sensus fidei dans la vie de l'Église » publié en 2014 : « Il nous faut maintenant examiner comment discerner et identifier ses manifestations authentiques du sensus fidei. Un tel discernement est particulièrement requis dans des situations de tension où il est nécessaire de distinguer le sensus fidei authentique de simples expressions de l'opinion populaire, d'intérêts particuliers ou de l'esprit du temps ». (Ibid. n° 87).

Une fois de plus, on peut se référer à J.H. Newman qui, dans son Essai sur le développement de la Doctrine Chrétienne, propose une liste de critères qui permettent de distinguer le développement organique légitime de la Doctrine versus l'erreur. Il suffit ici de rappeler le manque indispensable de contradiction à l'égard de la Tradition authentique.

Ainsi, ce document [Le sensus fidei dans la vie de l'Église] développe également des critères, ou des « dispositions requises pour participer de façon authentique au sensus fidei » (ibid., n° 73). Cela signifie que tous ceux qui se disent Catholiques ne peuvent pas prétendre qu'ils doivent être pris au sérieux en tant qu'organe de ce sensus fidei.

En bref : « Une participation authentique au sensus fidei requiert la sainteté [...] Être saint signifie fondamentalement être [...] être baptisé et vivre la Foi dans la puissance du Saint-Esprit » (ibid., n° 99). Cela définit une exigence très élevée alors.

III

Une fois ces prémisses posées, il est nécessaire de prendre en compte ce que le Concile Vatican II enseigne au numéro 12 de Lumen Gentium : « Le Peuple Saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ [note : en anglais il est dit : « Les Catholiques doivent avoir pleinement conscience de leur droit de parole qui découle de leur Foi »] ; il répand son vivant témoignage avant tout par une vie de Foi [sensus fidei] et de charité. (Lumen gentium, 12). (Le sensus fidei dans la vie de l'Église, n° 24). C'est pourquoi le Canon 212 §3 établit également : « Selon le savoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauves l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes ».

Maintenant, cependant, la question se pose de savoir comment discerner le *sensus fidelium* authentique, et donc théologiquement pertinent. Dans la phase préparatoire des Synodes des Évêques, par exemple, des questionnaires ont été distribués à cette fin. Je ne peux pas juger dans quelle mesure ces actions ont été menées de manière professionnelle, c'est-à-dire en tenant compte des méthodes développées par la recherche moderne sur l'opinion publique. Il est clair, cependant, que ces questionnaires ont atteint les chambres des organisations Catholiques beaucoup plus facilement que la communauté normale des fidèles. Il fallait donc s'attendre à ce que les résultats de la consultation soient influencés par les idées préconisées par ces associations individuelles, etc., plutôt que de refléter la véritable opinion publique des fidèles. Un autre problème est le choix, c'est-à-dire la formulation des questions proposées. Cela a facilité la manipulation des résultats. Il est douteux que cette [méthode] permette d'expérimenter le vrai *sensus fidei fidelium*.

Le *sensus fidei fidelium*, je crois, est exprimé bien plus authentiquement à travers des déclarations spontanées. Un exemple très clair est celui des manifestations de masse comme la « Manif pour tous » en France. Il convient également de noter la participation de centaines de milliers de personnes aux Marches pour la Vie. Près d'un million de Catholiques ont adressé des pétitions au Saint-Père à propos des problèmes soulevés par *Amoris laetitia*, suivis de plus de 200 éminents érudits du monde entier. Et il y a des chaînes humaines qui prient le Rosaire autour du monde. Ce sont les formes dans lesquelles le *sensus fidei*, l'instinct de la Foi des croyants, se manifeste aujourd'hui. Il est temps que le Magistère accorde l'attention voulue à ce témoignage de Foi.

Dans l'ouvrage cité au début de cet exposé, *Sur la consultation des fidèles en matière de Doctrine*, J.H. Newman écrit : «... Je ne suppose pas que des temps tels que l'Arien ne reviendront jamais... ». Aujourd'hui, nous serions tous mieux s'il avait raison.

SOURCE : <http://dieuetmoilenul.blogspot.fr/2018/04/le-cardinal-brandmuller-previent-les.html>

CARDINAL BRANDMÜLLER : L'OPINION PUBLIQUE ET LA FOI CATHOLIQUE SONT DEUX CHOSES DIFFÉRENTES !



Cardinal Brandmüller : l'opinion publique et la foi catholique sont deux choses différentes (10 avril 2018)

La vérité ne se trouve pas nécessairement chez la majorité, a déclaré le cardinal Walter Brandmüller lors de la conférence Église catholique, où vas-tu ?

Le 7 avril à Rome.

Brandmüller a souligné que le *sensus fidei* (témoignage de la foi des simples fidèles) et « l'opinion publique » sont différents :

« Quand les catholiques considèrent qu'il est légitime de se remarier après un divorce, de recourir à la contraception ou à d'autres choses semblables, ce n'est pas un témoignage de masse de la foi, mais d'un éloignement massif de celle-ci. »

Brandmüller a également émis des doutes sur les questionnaires utilisés pour les synodes récents des évêques, puisque le libellé des questions a contribué à manipuler les résultats.

SOURCE : <https://gloria.tv/article/4xUSTcDCwgm71vj7uCCSDdTtf>
